



LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

MONSIEUR LE PREFET DU VAR
A L'ATTENTION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE

PREFECTURE DU VAR
MISSION ICE CS 31209
83070 TOULON CEDEX

Affaire suivie par : C.Maxenti
Direction : DENF
Service ou Pôle : PMI-Etablissements
☎ : 04.83.95.21.16
Nos réf : MCG/MR-1197-2018

Toulon, le 12 JUL. 2018

Objet : AVIS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS AVEC
HEBERGEMENT "LES BLACOUAS" A LA ROQUE-ESCLAPON.

Monsieur le directeur,

En application de l'article L2324-1 et de l'article R2324-14 du code de la santé publique relatif aux centres de vacances, de loisirs et de placement de vacances, après visite des locaux et consultation des pièces du dossier,

sur proposition du médecin responsable de la promotion de la santé et en ma qualité de médecin responsable du service départemental de Protection Maternelle et Infantile du Var, j'émet un **avis favorable** au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs avec Hébergement.

Temps d'accueil déclarés	Capacité maximum d'accueil d'enfants de moins de 6 ans autorisée
Extrascolaire	90

Locaux mis à disposition :

Rez de chaussée :

- 2 salles de classe d'environ 40 m²,
 - 1 cuisine pédagogique d'environ 12 m²,
 - 1 bloc sanitaire de 8 WC dont 2 WC adultes équipés de réducteurs et de rehausseurs.
- L'accès au niveau supérieur est sécurisé par l'installation de filets, installés sur la rembarde pour empêcher l'escalade des barreaux horizontaux.

Premier niveau :

- 1 salle polyvalente de 150 m²,
- 1 réfectoire d'environ 100m².

Second niveau :

- 1 salle de 12 m²,
- 1 salle polyvalente de 150 m²,
- 1 infirmerie,
- 3 dortoirs de 60 m² chacun, scindés en deux par un bloc sanitaire équipé de 2 douches, 2 lavabos avec rehausseurs, 1 WC adulte avec réducteur et rehausseur,
- 1 dortoir de 20 m² équipé d'un WC avec réducteur, d'une douche et d'une salle de bain avec baignoire et lavabo avec rehausseur.

L'ensemble des fenêtres est sécurisé.

L'espace extérieur :

- 1 terrasse sécurisée par une barrière et un filet tendu pour empêcher les enfants d'escalader les barreaux.

Le mobilier est adapté et en nombre suffisant. Les recommandations émises lors du contrôle de juillet 2017 ont bien été prises en compte.

Entretien des locaux :

Un protocole de nettoyage avec cahiers de traçabilité a été mis en place. Les sanitaires sont nettoyés deux fois par jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées..

**Pour le Président du Conseil départemental du Var et par délégation
directeur adjoint de l'Enfance
Responsable du service départemental de PMI**



Myriam CHIOTTI-GODARD